

<p><b>DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES</b></p> <hr/> <p><b>ARRONDISSEMENT DE GRASSE</b></p> <hr/> <p><b>CANTON DE VALBONNE</b></p>
---

N° 2020-132

**NOMBRE**

de conseillers en exercice	33
de présents	27
de votants	32

<b>OBJET</b>
<p><b>Association « Croix Rouge Française » - Convention de mise à disposition de locaux – Renouvellement</b></p>

**VOTES**

Pour	32	
Contre		
Abstention		

L'an deux mille vingt, le neuf décembre le Conseil Municipal de la commune de Valbonne étant rassemblé en séance ordinaire, au Pré des Arts, après convocation légale, sous la présidence de :

Monsieur CESARO Joseph, Maire

**Étaient présents** : CESARO Joseph, DEBORDE Elisabeth, CHAKIR Karine, ARDICHVILI Emmanuel, KHAYAT Mélanie, VIENNE Jacques, MAGLIARO Elena, JOSEFOWICZ Patrick, DOMISSY Claire, GARNIER Bernard, MEUNIER Pierre, PAILLARD Anne, MASSON Thierry, GARNESON Claude, MINEREAU-GAY Olivier, ROULIN Laure, ADAMI Lise, COUTEL John, FONTAINE Aubane, LAMBIN Céline, MURAT Jean-Benoît, PAUL Kathryn, ETORÉ Christophe, BOSSARD Frédéric, ROUGELIN Alexandra, DAUNIS Marc, DERONT-BOURDIN Gautier.

**Procurations** : DESPINASSE Didier à ARDICHVILI Emmanuel, REMILLIEUX Sébastien à COUTEL John, PEACOCK Valérie à ETORÉ Christophe, BONNEAU Martine à DAUNIS Marc et LASSOUED Bouchra à DERONT-BOURDIN Gautier.

**Absent** : SANTOS Xavier.

Madame FONTAINE Aubane a été désignée secrétaire de séance.

Depuis plusieurs années, la Commune mène une politique volontariste d'inclusion sociale et de lutte contre la précarité.

A ce titre, la Croix Rouge occupe une place importante à travers les activités et actions qu'elle mène en direction des personnes les plus démunies : collecte et vente de vêtements à prix modique, octroi d'aides financières ponctuelles et distribution de colis alimentaires.

Sur ce dernier point, il est à noter que depuis le 16 mars dernier, suite à la crise sanitaire sans précédent et à la volonté de l'association de s'investir auprès des publics en difficulté, l'équipe des bénévoles de la Croix Rouge assure la totalité de la distribution alimentaire, la logistique étant, quant à elle, assurée par les services municipaux (Service Santé et Services Techniques).

Cette nouvelle organisation doit se poursuivre en 2021.

La Croix Rouge effectue également chaque année, à partir du mois de novembre en période hivernale, dans le cadre du SAMU Social, des maraudes de nuit.

A cette occasion, des bénévoles font réchauffer des soupes afin de les distribuer auprès des personnes sans domicile fixe du territoire Antibes – Biot – Valbonne Sophia Antipolis.

De plus, elle réunit ses bénévoles le soir pour des réunions et des formations.

Parallèlement, la Croix Rouge assure des formations aux premiers secours.

A ce titre, elle propose le week-end, des formations de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1), pour tout public, permettant d'acquérir par équivalence le Brevet Européen des Premiers Secours (BEPS) pour faire face aux accidents dans un environnement familial (au domicile, sur la route, au travail...).

Compte tenu de l'intérêt que représentent les actions de la Croix Rouge sur le territoire et afin de l'aider à mener ses activités dans de bonnes conditions, la Commune met gracieusement à sa disposition des locaux :

- ex RIE situés 9 rue Henri Barbara, partagés avec les services ambulatoires de l'Hôpital d'Antibes (CMP adultes et enfants),
- la salle de réunion de la Mairie annexe de Garbejaire réservée auprès du service des associations de la Commune.

La convention de mise à disposition des locaux de l'ex RIE et de la salle du Centre de Vie arrivant à échéance le 31 décembre 2020, il est proposé de la renouveler pour une période d'un an.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil :

- **APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition de locaux ci-joint ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout autre document s'y rapportant.

**FAIT ET DELIBERE, LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Le Maire certifie que le compte rendu de la séance du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie le 14 décembre 2020 et que la convocation du Conseil a été faite le 03 décembre 2020. La présente délibération a été affichée le 18 décembre 2020 et sera notifiée.

Valbonne Sophia Antipolis, le 18 décembre 2020  
Le Maire,